

## L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DU RHÔNE À LAVEYRON

### LES ÉCHOS DU CAUE

**AUDREY ARMISSOGLIO**  
CHARGÉE DE MISSION  
URBANISME À LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PORTE DE DRÔMARDÈCHE

#### RENDEZ-VOUS N°54 // octobre 2014

lettre d'information éditée par le  
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et  
d'Environnement de la Drôme.  
44 rue Faventines BP 1022  
26010 Valence Cedex.

Entrée du public : place Jean Collombet

Tél : 04 75 79 04 03

Fax : 04 75 79 04 17

Courriel : caue@dromenet.org

Site : caue.dromenet.org

Directeur de la publication :

Jean-Luc Piolet, directeur du CAUE,

Direction de la rédaction :

Walter Acchiardi et Christine Coignet,

Comité de rédaction :

Ghislaine Giraud, Alain Kerharo,

Sophie Loubens, François Pégon,

Hervé Rasclard

Crédit photos : Agence Ménard, CAUE

Conception graphique :

Audrey Carreira-Xavier

Impression : Impressions Modernes,

Dépôt légal n° 335 C 96 ISSN 1273-814.

# L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DU RHÔNE à Laveyron

## Bathernay

Pré-programmation puis suivi du projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

## Chantemerle-les-Grignan

Aide à l'élaboration du cahier des charges de la révision du PLU (passage POS vers PLU) et au choix du bureau d'études.

## Condorcet

Aide à l'élaboration du cahier des charges de la révision du PLU (passage POS vers PLU) et au choix du bureau d'études.

## Dieulefit - CC du Pays de

### Dieulefit

Pré-programmation du projet de réhabilitation de la ferme communale des Vitrouillères.

## Jaillans

Pré-programmation puis suivi du projet d'aménagement de la place Granet située au centre du bourg.

## Larnage

Pré-programmation puis suivi du projet de rénovation et de mise aux normes de l'école.

## Les Granges-Gontardes

Pré-programmation de la création d'un commerce multi-services dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat.

## Malissard

Réflexion préalable à l'urbanisation de terrains communaux dans le quartier de la Trésorerie : recueil des objectifs des élus, analyse des études déjà existantes, comparaison de divers scénarios possibles.

Contempler le Rhône ou deviner sa présence à travers les arbres, s'attarder au bord de l'eau sur le vaste ponton de bois, ou bien s'engager sur un petit chemin ombragé et découvrir la mare, l'aire de jeux, le théâtre de verdure... Sur les nouveaux espaces de loisirs aménagés le long des berges, au cœur du quartier de la Croix des Mailles, les habitants de Laveyron, comme les visiteurs d'un jour, profitent de la présence retrouvée du fleuve. Ces aménagements s'inscrivent dans un vaste et ambitieux projet communal : faire de la qualification des espaces publics et de la création d'itinéraires «doux», le support du développement de Laveyron.

Située au nord de Saint-Vallier, Laveyron possède deux pôles distincts d'urbanisation : le village ancien, installé dans la pente des coteaux au-dessus de la plaine alluviale du Rhône, et le quartier de la Croix des Mailles implanté dans la plaine, de part et d'autre de la RN7. Dans les années 80-90, l'installation de la mairie et de locaux d'animation au sein d'une vaste propriété bourgeoise, puis la construction d'un commerce multiservices (devenu restaurant) ont fait de la Croix des Mailles le pôle de vie majeur de la commune. En 2008, les élus souhaitent conforter ce pôle et faire des bords du Rhône, quelque

peu délaissés, un lieu fréquenté par les habitants. L'arrivée, prévue pour 2009, de la « véloroute voie-verte du Léman à la mer » - ou *ViaRhôna* - constitue à cet égard une formidable opportunité pour réfléchir au devenir des sites traversés. A la mise en valeur des berges du fleuve et leur réappropriation, s'ajoute un second objectif : favoriser les déplacements doux (piétons et cycles) entre les différentes parties de la commune. Et pour cela, notamment, aménager et sécuriser la traversée de la RN7 et le passage sous la voie ferrée, deux infrastructures qui constituent de véritables «coupures urbaines» entre le quartier de la Croix des Mailles et le village de Laveyron.



Le CAUE est contacté pour aider les élus à formaliser leurs attentes dans un cahier des charges d'étude urbaine. La démarche associe tous les partenaires concernés : la CC Rhône-Valloire, la Compagnie Nationale du Rhône, la Direction Interdépartementale des Routes (Etat/RN7), la Direction des Déplacements du Département, le Comité Départemental du Tourisme et la Maison du Fleuve Rhône (\*)... Leur travail et l'analyse spatiale du CAUE conduisent à identifier cinq secteurs sur un linéaire total de berges de 2 km et à repérer les principaux enjeux de leur aménagement : enjeux paysagers, urbanistiques, touristiques et patrimoniaux. Tandis que la Maison du Fleuve Rhône se voit chargée par la commune de réaliser un diagnostic des aménagements fluviaux en lien avec l'histoire locale du halage, l'étude du schéma directeur est confiée au groupement Atelier Villes&Paysages et Egis Aménagement. Réalisée fin 2009, l'étude établit un diagnostic précis qui permet d'affiner la nature et la vocation des différents lieux à traiter. Les berges sont ainsi « découpées » en séquences paysagères en fonction de leur caractère dominant : agraire, urbain, patrimonial, « naturel ». Les itinéraires à traiter sont également recensés. Chacun des



espaces et itinéraires fait l'objet de propositions de principes de traitement assorties d'une évaluation financière. L'étude fixe aussi un échéancier prévisionnel de réalisation. A l'automne 2010, une consultation formalisée est organisée avec l'aide du CAUE. L'agence «Ménard Paysage & Urbanisme», de Lyon, est désignée pour réaliser ce que l'étude a défini comme une priorité : la création d'un espace public central fédérateur reliant les berges aux équipements et zones d'habitat situés de part et d'autre de la RN7. Sur la base d'un avant-projet global, Ménard Paysage & Urbanisme réalise donc en 2011 l'aménagement du linéaire de la RN7, puis en 2012, celui de la séquence la plus « urbaine » des berges.

Ces travaux sont aujourd'hui terminés et ont radicalement changé l'image et le fonctionnement de la commune. La RN7 a été retraitée dans la continuité et l'esprit de travaux déjà effectués un peu plus au sud il y a quelques années : de larges trottoirs, des alignements d'arbres et des stationnements bordent à présent les deux côtés de la chaussée qui a été rétrécie. A l'entrée nord de l'agglomération, une large plateforme surélevée matérialise le croisement de la route avec la promenade des Bordes qui relie les deux « rives » de la nationale à la berge du Rhône. Formidable ouverture visuelle vers le fleuve, cette esplanade au caractère minéral (béton désactivé strié de longs bandeaux de pierre calcaire) conduit en pente douce vers un ponton de bois au-dessus du fleuve. De grands espaces végétalisés agrémentent les bords du Rhône et accompagnent le linéaire de la véloroute. Le traitement végétal très simple, les matériaux utilisés (bois pour les jeux, les clôtures, le ponton et les tables de pique-nique, pierre pour les bancs), l'attention portée à la gestion des eaux pluviales (sol enherbé, sable stabilisé, dalles alvéolées sur les aires de stationnement)... font toute la qualité de ce très beau projet.

(\*)Pôle de compétence et de ressources sur le fleuve. Elle a fermé ses portes début 2014...



**Paysagiste concepteur :** Ménard Paysage & Urbanisme, Lyon (69), VRD : Artelia Ville et transport, Echirolles (38)

**Coût d'opération : 2 360 000 HT**

- RN7 : 442 500 € HT, 3877 m<sup>2</sup>  
- Séquence centrale berges :  
1 917 500 € HT, 26 211 m<sup>2</sup>

**Financement :** FEDER : 272 267 €, Département : 166 284 €, Agence de l'Eau : 121 105 €, CDDRA (Région) : 120 000 €, FNADT (Etat) : 50 000 €, CC Les Deux Rives : 30 000 €, CNR : 20 000 €, Autres financeurs : 13 600 €  
Part Commune : emprunt 1 500 000 €, fonds propres : 66 744 €

### Mercuriol

Réflexion préalable à la construction d'un nouveau groupe scolaire : hypothèses d'implantation et pré-programmation.

### Montmeyran

Pré-programmation puis suivi de la construction d'un multi-accueil dans le centre village.

### Mours-Saint-Eusèbe - CA Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Pré-programmation et suivi du projet de confortation du pôle sportif et de loisirs des Guinches.

### Puy-Saint-Martin - CC du Val-de-Drôme

Aide à l'élaboration du cahier des charges de la révision du PLU (passage POS vers PLU) et au choix du bureau d'études.

### Roynac

Pré-programmation puis suivi du projet de restructuration et mise aux normes de l'école.

### Saint-Marcel-les-Sauzet

Pré-programmation puis suivi du projet de restructuration/extension du groupe scolaire.

### Saint-Marcel-les-Valence

Réflexion préalable à la relocalisation de la bibliothèque (choix du site, pré-programmation spatiale et environnementale).

### Triors - CA Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Aide à l'élaboration du cahier des charges de révision du PLU et au choix du bureau d'études.

Liste exhaustive des missions sur : [caue.dromenet.org](http://caue.dromenet.org)



# Audrey ARMISOGGIO

## Chargée de mission Urbanisme à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche

Diplômée en géographie et en aménagement, Audrey Armisoglio entre à la Communauté de communes Rhône Valloire/CCRV en 2001. D'abord chargée de la mise en place du SIG<sup>(\*)</sup>, elle va peu à peu passer de l'observation du territoire à l'animation des politiques habitat et urbanisme. Elle est ainsi amenée à suivre l'élaboration puis la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat ainsi que celles du SCoT des Rives du Rhône. Depuis janvier 2014, elle est chargée de mission Urbanisme au sein de la CC Porte de DromArdèche, née de la fusion de la CC Rhône Valloire avec la CC des Deux Rives, la CC de la Galaure et celle des Quatre Collines. (Porte de DromArdèche réunit 35 communes et compte aujourd'hui près de 45 000 habitants).

(\*) Système d'Information Géographique

Le rôle d'une intercommunalité, et donc le fondement de mon travail, c'est de mettre en œuvre une action publique concertée, cohérente et qui émane du territoire. C'est encourager les complémentarités et les solidarités. Le défi consiste à garder une proximité avec les communes, la population, le terrain, tout en sachant prendre le recul nécessaire, préserver les grands équilibres et favoriser les liens entre les différents échelons, les thématiques, les acteurs... C'est ce que j'essaie de mettre en pratique dans les missions que j'exerce au sein de Porte de DromArdèche. Ces missions, comme celles que j'avais à la CC Rhône Valloire, se situent à deux niveaux : celui de la planification et celui du projet urbain, du passage à l'opérationnel.

En matière de planification et de politiques d'aménagement à l'échelle territoriale, la redistribution de l'intercommunalité amène à lancer plusieurs gros « chantiers ». La révision du SCoT Rives du Rhône, nécessaire à la fois pour le « grenelliser » et pour l'étendre à toutes les communes de Porte de DromArdèche et au Bassin d'Annonay, est un de ceux-là. Ma mission consiste à suivre l'élaboration de ce nouveau SCoT et la prise en compte du projet communautaire, ainsi que la mise en œuvre du SCoT actuel et de son schéma de secteur de la « Côtière rhodanienne ». En juin dernier, les élus communautaires ont également décidé de lancer un nouveau Programme Local de l'Habitat. Cette décision rapide a été possible grâce à un diagnostic habitat et urbanisme que les 4 intercommunalités ont fait réaliser<sup>(1)</sup> en amont de leur fusion. Ce diagnostic a permis de créer un socle de connaissances communes et de faire ressortir les grands enjeux du nouveau territoire. Après la fusion, les élus ont validé ces enjeux et défini un programme d'actions transitoire en attendant le PLH. Mon travail consistera à mettre en œuvre le volet urbain et foncier de ce PLH (par ailleurs suivi par le Service Habitat) et à veiller à la prise en compte de ses orientations dans les documents d'urbanisme communaux. La Communauté de Communes doit en effet s'assurer, en tant que Personne Publique Associée, que les enjeux communautaires sont pris en compte dans les documents d'urbanisme communaux, en particulier dans les PLU. Il n'est cependant pas question de jouer un rôle de censeur mais plutôt d'être conseil auprès des communes tout au long de leur démarche. Parce qu'elles sont partie intégrante du projet communautaire et parce que la

proximité commune-intercommunalité rend ce rôle de conseil à la fois pertinent et légitime. Selon les cas, nous pouvons exercer ce rôle en lien avec d'autres partenaires. Le SCoT, bien sûr, ou les CAUE lorsqu'il s'agit, par exemple, d'accompagner une commune dans sa réflexion préalable au lancement d'un document d'urbanisme et dans l'élaboration de son cahier des charges. En ce qui concerne les projets urbains, l'intervention de la CC vise à favoriser la qualité et à faire émerger des opérations d'aménagement à vocation principale de logement, qui aient valeur d'exemples en termes d'intégration et de formes urbaines, de qualité architecturale, paysagère et environnementale, de mixité sociale... Pour cela, nous encourageons les communes à faire réaliser des études amont, à mobiliser de la « matière grise ». Ainsi, nous co-finançons études urbaines et missions CAUE. Cela a été le cas, par exemple, à Beausemblant sur l'opération d'habitat mixte réalisée à côté de l'église. A Andancette, nous avons été maître d'ouvrage sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme/AEU conduite en amont du PLU à l'échelle communale d'abord, puis sur les quartiers à enjeux. De même à Albon, sur l'AEU réalisée sur le quartier du Bancel.

Sur le champ opérationnel, nous sommes aux côtés des communes dans la négociation avec les promoteurs privés, les aménageurs et les bailleurs sociaux pour la définition et la qualité des programmes. Enfin, nous intervenons sur le levier foncier, soit en lien avec EPORA, soit en portage foncier direct. En complément, nous organisons depuis 2006 un cycle de sensibilisation à l'urbanisme durable destiné aux élus et agents communaux. Nous avons aussi mis en place un Conseil architectural. D'abord dans le cadre d'une convention passée avec le CAUE, puis à partir de 2010 en missionnant directement l'architecte David Grimaud. Il intervient auprès des particuliers dans le cadre du Point Information Logement<sup>(2)</sup>, et auprès des professionnels sur des projets de bâtiments d'activités ou d'hébergement touristique. Les communes font aussi appel à lui sur des sujets très divers : bâtiments, médiation sur des permis de construire ou d'aménager... La CC elle-même le sollicite, sur ses propres projets. Ce conseil fonctionne très bien et il nous faut à présent réfléchir à son articulation avec l'Application du Droit des Sols qui pourrait être confiée à l'intercommunalité en 2015.

<sup>(1)</sup> Par le cabinet Urbalterre, de Marseille

<sup>(2)</sup> Ce PIL réunit en un même lieu (à Saint-Rambert d'Albon) les permanences du Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme, de l'Association Départementale d'Information sur le Logement et celles de l'architecte conseil.